



Ministère de la Coopération

**REPUBLIQUE DE
GUINEE**

Travail – Justice - Solidarité

**Rapport National de la République de Guinée
sur l'examen à mi-parcours de la mise en
œuvre du Plan d'actions d'Istanbul 2011-2020**

Conakry, septembre 2015

RESUME EXECUTIF

Depuis l'adoption en 2011 du plan d'actions d'Istanbul, l'atteinte de ses objectifs a été au nombre des priorités du Gouvernement guinéen. A cet égard, ils ont été au cœur de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP) et du plan quinquennal 2011-2015.

La mise en œuvre du programme de réformes économiques et financières amorcé à cette occasion a permis d'enregistrer d'importants résultats dans la relance de la croissance économique (4 % en 2011 et 2012, et 2,5% en 2013), la réduction de l'inflation de 20,8 % en 2010 à environ 8,5% en 2015), la stabilité du taux de change, etc.

Ces performances ont permis d'atteindre (i) le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés (IPTE) dès septembre 2012 qui a entraîné l'annulation des 2/3 de la dette extérieure ayant ainsi permis de faire face aux dépenses sociales, (ii) la signature du 10^{ème} FED et (iii) l'accès du pays à de nouvelles sources de financement ;

Cependant, dans l'ensemble, la mise en œuvre du plan d'actions d'Istanbul s'est heurtée à un contexte international, régional et national difficiles.

Au plan international, les pays développés ont été confrontés ces dernières années à de graves crises économiques et financières, qui ont sensiblement affecté le volume de l'aide publique au développement.

Au plan régional, le pays a abrité de nombreux réfugiés, conséquence des conflits dans les pays voisins, notamment en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et tout récemment au Mali.

Au plan national, le pays fut confronté à des crises sociales dont les conséquences se sont traduites par un net ralentissement de la croissance économique, suivies d'une détérioration sensible des conditions de vie des populations.

De plus, dès 2014 le pays a été frappé par l'épidémie de fièvre à virus Ebola entraînant de nombreuses victimes humaines et la déstabilisation de l'économie.

Au total la mise en œuvre du plan d'actions d'Istanbul a souffert des facteurs de fragilité dont les plus importants sont : (i) la faiblesse des institutions de l'Etat pour garantir la stabilité et orienter et promouvoir le développement ; (ii) le faible dynamisme du secteur privé ; (iii) une faible performance de l'économie avec une prépondérance du secteur primaire et du commerce ; (iv) la forte rigidité du marché du travail constitué en grande majorité d'emplois indépendants et d'aides familiaux relevant du secteur informel ; (v) la faiblesse des budgets alloués aux secteurs sociaux qui n'a pas permis de faire face à la demande sans cesse croissante en infrastructures sociales, au renforcement des capacités des ressources humaines, à l'amélioration des capacités en ressources matérielles et à l'amélioration de la qualité des services offerts ; (vi) la faible capacité de mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures ; (vii) la faible capacité d'absorption des ressources extérieures ; (viii) la faible résilience aux changements climatiques ; (ix) Les problèmes de gouvernance sont devenus préoccupants depuis de nombreuses années en ce qui concerne les administrations publiques, la justice et les forces de défense et de sécurité, les élections, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence.

La réalisation de ces actions a permis d'améliorer l'environnement des affaires (Doing Business, conformité à l'ITIE, application des normes OHADA).

Par ailleurs, la République de Guinée a participé activement (i) à la troisième conférence des Nations unies sur le financement du Développement en juillet 2015 à Addis Abeba, (ii) au sommet des Nations Unies consacré à l'agenda Post 2015 en septembre 2015 et (iii) à la 21^{ème} session de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

De même, le Gouvernement de la République de Guinée adhère à l'Agenda post 2015, aux ODD, à leurs stratégies de financement, aux principes et au plan d'actions de la COP 21, conformément à la position commune Africaine y afférente et à l'Agenda 2063 de l'Afrique, lesquels insistent de tenir compte des spécificités, des réalités et des besoins du continent et des pays africains.

A l'issue de la mise en œuvre du premier quinquennat du plan d'action d'Istanbul, il ressort ce qui suit :

- 1- Bien que les objectifs du plan d'action d'Istanbul n'aient pas été atteints, leur mise en œuvre a été une contribution importante dans le processus du développement du pays ;
- 2- Les actions inachevées du plan d'action d'Istanbul et l'agenda de Cotonou de juillet 2014 pour le renforcement des capacités productives des PMA, le programme post-Ebola 2015-2017, le Programme d'Actions à moyen terme sur les changements climatiques et les ODD seront intégrés dans le plan quinquennal et les SRP 2016-2020 pour constituer la 2^{ème} phase du Programme d'Actions d'Istanbul 2016-2020 au titre de la Guinée.
- 3- Le renforcement des capacités aura une place de choix pour suppléer l'insuffisance des ressources financières, les faiblesses institutionnelles, celles des ressources humaines et autres défaillances constatées au niveau de la coordination, de la gestion et du suivi des actions.
- 4- Un accent particulier sera mis sur le financement de l'Agenda post-2015, à travers prioritairement (i) la mobilisation des ressources intérieures y compris les financements innovants, (ii) l'intégration des ODD et du phénomène migratoire dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté en impliquant tous les acteurs nationaux du développement (Etat, Secteur Privé, Société Civile, Collectivités Territoriales), (iii) l'intensification de la coopération Sud/Sud et triangulaire ;
- 5- Dans cette perspective, le Gouvernement prendra les dispositions pour : (i) améliorer les capacités de négociation des administrations et des autres partenaires nationaux ; (ii) accroître et diversifier l'information spécifique, disponible au sujet de chaque partenaire ; (iii) améliorer les capacités d'absorption du pays à travers une meilleure connaissance des règles et procédures des donateurs pour l'utilisation de l'aide reçue, le renforcement des capacités de coordination et l'amélioration du système de planification et de programmation ; (iv) veiller à une gestion transparente, efficace et efficiente de l'aide reçue ; (v) parvenir à une aide pilotée et coordonnée par le Gouvernement, maîtrisée par les structures nationales et plus efficace au profit des populations.

- 6- les partenaires techniques et financiers doivent renouveler leur engagement et leur soutien à la Guinée dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable 2016-2030 ;

Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à : (i) élaborer un plan quinquennal et des stratégies de réduction de la pauvreté pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs du plan d'action d'Istanbul ; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide (2005), de son plan d'actions de mise en œuvre d'Accra (2008), du partenariat mondial de Busan (2012) et du partenariat renouvelé de Mexico (2014), permettant au Gouvernement d'assurer le leadership du processus, de promouvoir avec les partenaires la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats ; (iii) élaborer et mettre en œuvre dès janvier 2016, une Déclaration conjointe d'engagement mutuel entre les partenaires techniques et financiers et la Guinée pour la mise en œuvre des objectifs du plan d'action d'Istanbul ; (iv) élaborer et mettre en œuvre, avec l'appui des PTF, un programme d'appui multi-donneurs au plan quinquennal susmentionné en vue d'appuyer la mise en œuvre des objectifs du plan d'action d'Istanbul et de l'efficacité du développement et d'organiser une conférence des partenaires du projet durant le premier semestre 2016.

La mise en œuvre des stratégies et actions susmentionnées permettrait d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement adopté au niveau international et de sortir la Guinée de la catégorie des PMA.

Tenant compte de son statut de PMA, de son caractère d'Etat fragile, vulnérable à la fois aux chocs externes et internes notamment avec l'épidémie à virus Ebola qui a causé d'innombrables dégâts entre 2014 et 2015, le Rapport fait les recommandations suivantes :

- 1- l'annulation de la dette extérieure du pays tel que sollicité lors des réunions de Bruxelles, Washington et New-York consacrées à l'épidémie Ebola ;
- 2- le respect des engagements des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre effective du programme post-Ebola 2015-2017 ;
- 3- l'intégration effective du second quinquennat du programme d'actions d'Istanbul dans les stratégies de réduction de la pauvreté 2016-2018, du plan quinquennal 2016-2020 et les objectifs de développement durable 2016-2030 ;
- 4- la formulation et la mise en œuvre d'un projet multi donneurs d'appui institutionnel à la mise en œuvre des ODD repartis en trois phases : 1^{ère} phase 2016-2020, 2^{ème} phase 2021-2025, 3^{ème} phase 2026-2030. L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités institutionnelles et managériales pour vaincre la vulnérabilité et sortir la Guinée de la catégorie des PMA en vue d'assurer une mise en œuvre effective des ODD devant transformer la Guinée en un pays émergent à l'horizon 2035.
Le Gouvernement sollicite à cet égard, l'appui du Bureau du Haut Représentant et les autres PTF pour la mise en œuvre de ce projet stratégique ;
- 5- le Gouvernement s'engage dans le processus d'unification et d'harmonisation « unis dans l'action et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide du Plan d'actions d'Accra et de Busan sur l'efficacité du développement ;
- 6- promouvoir l'intégration régionale et sous régionale et la coopération Sud/Sud ;
- 7- mettre en œuvre le Plan d'actions de la COP 21 pour la construction d'économies vertes et Bleues ;
- 8- la lutte contre la corruption conformément à l'objectif 16 des ODD.

C'est dans ce contexte que les efforts du Gouvernement et des PFT devraient converger sur les dimensions suivantes :

- **tout d'abord, la mobilisation plus efficace de l'aide** : mettre en œuvre des politiques responsables et dynamiques pour achever les OMD et réaliser les ODD, améliorer sans cesse la gouvernance, assurer l'efficacité de l'aide et du développement, se donner les moyens d'un exercice conjoint de la responsabilité mutuelle, exigent la poursuite des réformes, pour les uns et pour les autres.
- **Ensuite, la question du volume et du rôle nouveau de l'aide publique** est le défi majeur aujourd'hui. Les ODD appellent un quadruplement de l'aide. Ils appellent aussi une intervention catalytique de l'aide, au service d'un renforcement sans précédent des partenariats public/privé et du rôle de l'entreprise dans une croissance forte, durable, mieux répartie et largement diffusée ;
- **Enfin, c'est maintenant qu'il faut disposer d'une aide accrue, stable, prévisible, de nature à contribuer au financement de programmes pluriannuels de la Guinée.**

Ces trois dimensions doivent être servies en même temps.

I. Introduction :

En mai 2011, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté le programme d'Actions d'Istanbul en faveur des PMA. L'objectif de ce plan d'Actions est d'accélérer les réformes entreprises et de mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement plus hardies pour réduire la vulnérabilité de ces pays face aux chocs externes, renforcer leurs capacités productives en vue de bâtir les conditions solides d'un développement durable.

La mise en œuvre de ce plan d'actions s'appuie sur quelques principes directeurs forts à savoir :

- La reprise en main de l'orientation, des objectifs et actions de leur développement par les PMA eux-mêmes ;
- L'adoption d'une démarche centrée sur les résultats ;
- La prise en compte effective de la relation entre paix, sécurité, développement et respect des droits de l'homme ; et
- La redéfinition du rôle de l'Etat pour garantir un équilibre entre Etat et marché dans la conduite des politiques de développement.

Les domaines prioritaires du plan d'Actions d'Istanbul portent sur le renforcement des capacités productives par des investissements dans les secteurs essentiels comme les infrastructures, l'énergie, les sciences, la technologie et l'innovation, le développement du secteur privé ainsi que dans l'agriculture, le commerce, le développement social et le renforcement de la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Pour chacun de ces domaines le plan d'actions a identifié les actions à mener par chacune des parties impliquées à savoir : les actions relevant de la responsabilité des PMA, celles que doivent prendre en charge les partenaires au développement et les actions à mettre en œuvre conjointement par les deux parties.

Bien que la responsabilité première de la mise en œuvre de ce plan d'actions relève des PMA eux-mêmes, l'ensemble de la communauté internationale s'est engagé à aider ces pays à lever les contraintes structurelles auxquelles ils font face et à accélérer leur développement pour sortir de cette classification catégorielle à l'horizon 2020 au plus tard.

Conformément à la Résolution 69/231, il est prévu un examen à mi-parcours, à travers la préparation des Rapports nationaux et l'organisation d'un Atelier international d'échanges, pour faire le point des progrès accomplis et analyser les contraintes et défis à relever en vue du rendez-vous de 2020. Cet examen à mi-parcours permettra de partager les meilleures pratiques, les leçons apprises, les contraintes et obstacles rencontrés ainsi que les nouveaux défis et enjeux émergents pour la mise en œuvre du plan d'Actions d'Istanbul. Cet exercice se tenant au lendemain de l'adoption des Objectifs de Développement Durable en septembre 2015, par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, a mis en synergie le plan d'actions d'Istanbul et les autres objectifs de développement internationalement convenus.

Concernant la Guinée, les réformes de gestion macroéconomiques entreprises en 2011 et le plan quinquennal 2011-2015 ont intégré les objectifs du plan d'Actions d'Istanbul, toutefois la mise en œuvre du plan d'actions d'Istanbul a connu une évolution en dents de scie.

En effet, jusqu'en 2013, le programme se portait bien avec des performances remarquables de taux de croissance avoisinant 4%, une baisse de l'inflation et l'annulation de la dette consécutivement à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en septembre 2012.

Cependant entre 2014 et 2015, l'épidémie à virus Ebola a porté un coup dur à l'économie guinéenne notamment aux secteurs sociaux de base.

Le Rapport national de la Guinée qui aborde toutes ces questions a été élaboré conformément au schéma annoté proposé par le Bureau du Haut Représentant tout en faisant ressortir les questions spécifiques à la Guinée.

II. Processus de planification de développement national, incluant les grandes tendances économiques, sociales, politiques et environnementales

Au terme d'un long processus de négociations, de plaidoyers et de débats, la Communauté internationale a adopté en septembre 2015, sous l'égide des Nations Unies, la Déclaration dite « Déclaration sur les Objectifs de Développement Durable ». Ce programme comporte 17 objectifs et 164 cibles visant un développement global, une coopération équitable bénéficiant largement à tous les pays et à toutes les parties du globe et profitant à la fois aux générations présentes et futures.

Ces objectifs se présentent comme suit :

1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ;
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie ;
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau ;
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ;
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein ;
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables ;
12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables ;
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
14. Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser

le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;

16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ;
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat.

En dépit des avancées notables enregistrées, la Guinée n'a pas pu atteindre les objectifs du plan d'action d'Istanbul au cours de la période 2011-2015. Dans la perspective du démarrage de la 2^{ème} phase de ce plan couvrant la période 2016-2020, la Guinée s'engage à poursuivre les efforts pour achever les objectifs non atteints et entreprendre concomitamment le processus de réalisation des objectifs de la 2^{ème} phase. Ceux-ci cadrent largement avec les aspirations des populations. De même, les principaux secteurs concernés par ces objectifs constituent un grand centre d'intérêt pour les partenaires au développement.

Dans ce vaste processus de transformation, le Plan quinquennal 2016-2020 et le DSRP4 de la même période, constitueront les cadres de mise en œuvre du plan d'action de cette 2^{ème} phase.

A cet égard, le pays devra promouvoir et mettre en œuvre un vaste programme de renforcement de capacités tout en poursuivant les réformes, renforçant la coopération avec les partenaires au développement et le partenariat public-privé, dans un esprit « gagnant-gagnant », de responsabilité mutuelle, de transparence et de redevabilité.

En outre, le programme post-Ebola 2015-2017, le Programme d'Actions à moyen terme sur les changements climatiques et le Programme de renforcement de capacités « New Deal » seront pris en compte dans la 2^{ème} phase du plan d'action d'Istanbul dont la mise en œuvre permettra de sortir la Guinée de la catégorie des pays les moins avancés (PMA).

III. Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020

Depuis l'adoption en 2011 du plan d'actions d'Istanbul, l'atteinte de ses objectifs a été au nombre des priorités du Gouvernement guinéen. A cet égard, ils ont été au cœur de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP) et du plan quinquennal 2011-2015.

Depuis le retour à l'ordre constitutionnel et la mise en œuvre d'un programme de réformes économiques et financières à partir de 2011, d'importants efforts ont été enregistrés dans la relance de la croissance économique (4 % en 2011 et 2012, et 2,5% en 2013), la réduction de l'inflation de 20,8 % en 2010 à environ 8,5% en 2015), la stabilité du taux de change, etc.

Ces performances ont permis d'atteindre (i) le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés (IPTE) dès septembre 2012 qui a entraîné l'annulation des 2/3 de la dette extérieure ayant ainsi permis de faire face aux dépenses sociales, (ii) la signature du 10^{ème} FED et (iii) l'accès du pays à de nouvelles sources de financement ;

Cependant, dans l'ensemble, la mise en œuvre du plan d'actions d'Istanbul s'est heurtée à un contexte international, régional et national difficiles.

Au plan international, les pays développés ont été confrontés ces dernières années à de graves crises économiques et financières, qui ont sensiblement affecté le volume de l'aide publique au développement. En 2014, l'APD versée par les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE s'est chiffrée à 125.6 milliards USD, soit 0.29 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé. En valeur réelle, elle a connu un recul de 4 % en 2012, après une baisse de 2 % en 2011.

Au plan régional, le pays a abrité de nombreux réfugiés, conséquence des conflits dans les pays voisins, notamment en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et tout récemment au Mali. Ces crises ont été surmontées grâce à une forte implication de la communauté internationale, de l'Union Africaine et de la CEDEAO à travers le Conseil de paix et de sécurité et le Parlement de la CEDEAO.

Au plan national, le pays fut confronté à des crises sociales dont les conséquences se sont traduites par un net ralentissement de la croissance économique, suivis d'une détérioration sensible des conditions de vie des populations.

De plus, dès 2014 le pays a été frappé par l'épidémie de fièvre à virus Ebola entraînant de nombreuses victimes humaines et la déstabilisation de l'économie. Ce qui a eu pour conséquences, la baisse de la croissance économique (1,3% en 2014 suivi d'une prévision de croissance nulle en 2015) et une détérioration du taux de change. Tout en annihilant les efforts en cours pour l'accélération de la croissance et la transformation structurelle de l'économie, l'épidémie a mis en exergue l'état de fragilité du pays ainsi que les défis à relever pour son développement durable et sa résilience.

Il convient de souligner que la mise en œuvre du plan d'actions d'Istanbul a souffert des facteurs de fragilité dont les plus importants sont :

- la faiblesse des institutions de l'Etat pour garantir la stabilité et orienter et promouvoir le développement ;
- le faible dynamisme du secteur privé ;
- une faible performance de l'économie avec une prépondérance du secteur primaire et du commerce ;
- la forte rigidité du marché du travail constitué en grande majorité d'emplois indépendants et d'aides familiaux relevant du secteur informel ;
- la faiblesse des budgets alloués aux secteurs sociaux qui n'a pas permis de faire face à la demande sans cesse croissante en infrastructures sociales, au renforcement des capacités des ressources humaines, à l'amélioration des capacités en ressources matérielles et à l'amélioration de la qualité des services offerts ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures ;
- la faible capacité d'absorption des ressources extérieures ;

- la faible résilience aux changements climatiques ;
- la faiblesse du système de suivi - évaluation, qui a entraîné une faible appropriation des objectifs du plan d'actions d'Istanbul par l'administration et les populations ;

a. Capacité de production

La mise en œuvre du PNIASA, la distribution d'intrants agricoles, la relance de la production des cultures d'exportation (bananes, ananas, café), la réalisation du barrage hydroélectrique de Kaleta, la couverture totale du pays en téléphonie mobile, l'amélioration de l'accès à internet, la création de la société de transport urbain et interurbain, etc. ont été des facteurs qui ont influencé positivement le développement des capacités productives du pays.

b. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

La mise en œuvre des politiques nationales pour (i) le développement agricole et le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, (ii) l'alimentation et la nutrition et (iii) de santé et de population ont permis :

(i) l'accroissement de la productivité des filières vivrières en particulier de la riziculture, ainsi que le renforcement des circuits de commercialisation des produits alimentaires ; (ii) le renforcement de la prévention et de la gestion des crises et des catastrophes naturelles grâce à la mise en place d'un système d'alerte précoce assorti d'un système d'informations géographiques sur la sécurité alimentaire, et la constitution de stocks de sécurité et (iii) la stabilisation des prix des denrées de première nécessité.

Aussi, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement a mis en place le programme de filets sociaux et a intensifié le programme de cantines scolaires.

Concernant l'environnement, il y'a lieu de souligner que la Guinée dispose de potentialités importantes dans le domaine des ressources naturelles avec : (i) des forêts, (ii) des aires et des sites protégées de renommée mondiale, (iii) des sources et des lits de cours d'eau faisant de la Guinée le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, (iv) un écosystème varié ; et (v) une importante biodiversité.

Cependant, la plupart de ces ressources naturelles sont actuellement menacées faute de stratégies/ressources pour leur protection. Face à cette situation, le Gouvernement a entrepris la mise en œuvre de vigoureuses politiques dont les résultats ont permis (i) de réduire la dégradation des sols ; (ii) une amélioration de la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles ; (iv) des progrès dans la préservation de la diversité biologique, terrestre et maritime ; et (v) l'amélioration de l'approvisionnement durable en énergie.

c. Commerce

Le Gouvernement a mis en priorité le développement des filières agricoles, des industries extractives et manufacturières et des services (tourisme, commerce, artisanat) parce qu'elles

seront génératrices d'une croissance forte et durable. Parallèlement, il met l'accent sur les pôles de croissance pour valoriser les potentialités sectorielles et les ressources locales.

d. Produits de base

Le processus d'industrialisation et de transformation entrepris par le Gouvernement a permis de développer des industries manufacturières notamment pour les filières tomates, pomme de terre, ignames et ananas. De plus, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales le Gouvernement développe une politique de renforcement de capacités de ses ressources humaines et institutionnelles.

e. Développement humain et social

D'important progrès ont été accomplis depuis 2011 en matière de développement humain et social grâce à la mise en œuvre de différentes politiques sectorielles appuyées par les partenaires au développement. Ce qui a permis une amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Les résultats obtenus sont mentionnés dans les secteurs/sous secteurs suivants :

Education

Dans le secteur de l'éducation, des progrès importants ont été réalisés. Les principaux indicateurs montrent : (i) une hausse du taux net de scolarisation au primaire qui est passé de 53,2% en 2002 à 68,7% en 2014 contre une cible de 100% à l'horizon 2015 ; (ii) une augmentation du taux d'achèvement du cycle primaire qui a évolué de 33% en 2000 à 59,6% en 2014 et (iii) une amélioration du niveau d'alphabétisme, notamment celui des jeunes de 15 à 24 ans est passé de 41% en 2002 à 54,6% en 2012.

En dépit de ces progrès accomplis sur le plan quantitatif en matière de scolarisation, la qualité de l'enseignement a baissé et des problèmes majeurs persistent. Il s'agit principalement de: (i) l'inadéquation entre l'offre et la demande scolaire qui se traduit par l'insuffisance des capacités d'accueil du système éducatif guinéen, principalement dans les zones rurales et la pléthore des salles de classes en milieu urbain ; (ii) la persistance des disparités (genre et zone) et le faible accès des enfants à l'école (environ 30% de ceux en âge d'aller à l'école n'ont pas accès à l'éducation) ; (iii) la faiblesse de la qualité des enseignements et apprentissages due entre autres à l'insuffisance des capacités académiques et professionnelles des enseignants et des manuels scolaires et (iv) le sous-financement du secteur (en moyenne 3% du PIB contre 4,5% dans la sous-région) et la faible efficacité interne du système.

Pour parvenir à l'éducation primaire universelle, il s'avère nécessaire d'augmenter l'investissement dans le secteur en vue d'accroître les infrastructures scolaires ainsi que le personnel enseignant et d'encadrement, d'améliorer la gouvernance interne du système éducatif (y compris en termes de déploiement et de maintien de personnels enseignants dans les zones défavorisées), la qualité de l'enseignement. Des mesures spécifiques sont à envisager pour éliminer les obstacles à la scolarisation des filles et à la réduction des disparités.

Population et santé primaire

Des progrès indéniables ont été réalisés en matière de (i) réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq, (ii) santé maternelle, (iii) lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies endémiques.

La mortalité infanto-juvénile et la mortalité infantile ont baissé respectivement de 40 points et de plus de 24 points ; l'augmentation de la couverture vaccinale de 11,6 points de pourcentage entre 2005 et 2012.

La mortalité maternelle a connu une réduction remarquable entre 2005 et 2012, passant de 980 à 724 sur 100 000 naissances.

Les progrès dans la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose se sont traduits par (i) l'amélioration de la connaissance exacte et complète du VIH, (ii) l'augmentation du nombre de cas de sida traités par les ARV au stade avancé ; (iii) la baisse globale de nouvelles infections du VIH/SIDA ; (iv) l'augmentation marquée de la proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire imprégnées d'insecticide (MII), la tendance à la stabilisation du taux d'incidence du paludisme et (v) la baisse constante de la prévalence de la tuberculose ainsi que de la mortalité due à cette maladie.

Ces réalisations ont été possibles grâce aux mesures pertinentes qui continuent d'être mises en œuvre dans le pays. Les contraintes et défis à surmonter sont énormes et les ressources disponibles limitées.

L'épidémie à virus Ebola a mis en évidence la faible capacité du système de santé et sa mauvaise gouvernance pour faire face à des crises sanitaires

La mise en œuvre de nouvelles stratégies de développement sanitaire et le renforcement du programme de santé de la reproduction permettront de faire de nouvelles avancées.

Promotion de la jeunesse

Durant la période sous examen, le Gouvernement a mis en œuvre un Plan stratégique de développement de la jeunesse et des sports et le Programme d'appui à l'emploi des jeunes(PEJ) pour relever les différents défis qui se posent à la jeunesse et à l'emploi des jeunes.

Ce plan a permis (i) de créer un environnement réglementaire, juridique et institutionnel plus propice au développement de la jeunesse (ii) de doter le pays d'infrastructures minimales nécessaires et de ressources humaines qualifiées au développement de la jeunesse ; (iii) de dynamiser et rationaliser l'efficacité des structures et mécanismes d'animation socio-éducatives.

Concernant l'emploi des jeunes, la politique mise en œuvre a permis de contribuer à la réduction substantielle de la pauvreté en offrant (i) aux jeunes ruraux et urbains âgés de 15 à 40 ans, des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs, salariés ou indépendants ; (ii) l'accès des jeunes promoteurs au financement de leurs projets par la mobilisation des ressources, l'information sur les lignes de crédit disponibles et le cautionnement auprès des banques ; (iii) des travaux de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans l'exécution des programmes d'investissements publics au niveau local et décentralisé, (iv) des programmes contre l'immigration clandestine et la fuite des cerveaux notamment au niveau des jeunes et (v) des opportunités d'accès des filles et des jeunes femmes au marché du travail ;

Eau et assainissement

La proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée se situe à 67,8%. Celle de la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées quant à elle, reste à un niveau proche de l'objectif fixé pour 2015.

Ces résultats ont été obtenus grâce la mise en œuvre de projets urbains et d'assainissements avec l'appui de la Banque Mondiale, de la BADEA, de l'AFD, de l'UNICEF principalement.

Toutes fois, la situation de l'environnement urbain et des conditions de logement en milieu urbain reste préoccupante à cause des facteurs suivants :

- Une croissance urbaine peu maîtrisée et équilibrée avec comme conséquences une nette progression de la capitale nationale et des capitales régionales et une quasi stagnation de beaucoup de petites villes ;
- Une occupation anarchique du patrimoine immobilier de l'État ; la multiplicité des conflits fonciers due à l'importance des circuits informels d'accès à la terre ;
- la faible mobilisation de ressources financières nationales et extérieures ; l'absence de mécanismes de financement appropriés de logements décents et le faible accès des ménages à faible revenu à des logements économiques ; un fond national de l'habitat et de l'urbanisme est créé récemment mais n'est pas encore opérationnel sur le terrain
- la prédominance de l'habitat précaire médiocrement desservis par les infrastructures et services de base ; avec une forte présence de taudis constitués par des constructions précaires ou de fortune, et enfin et non des moindres
- la faible application des outils de planification spatiale (le Schéma National d'Aménagement du Territoire, les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement, le Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des villes et les audits urbains) et des outils de gestion (Code Foncier et Domanial et Code de l'Urbanisme ...) et l'insuffisance des capacités de gestion dans le secteur.

Pour améliorer la vie des citoyens des quartiers précaires les orientations définies par la politique nationale de l'habitat : « Vision Habitat 2021 » sont les suivants :

- la construction d'une armature de centres urbains et ruraux équilibrés,
- le renforcement du pouvoir de régulation du système foncier par l'Etat ;
- la mise en place de mécanismes synergiques de financement adaptés à l'approche de production à grande échelle de logements abordables,
- l'aménagement de parcelles accessibles
- l'éradication des taudis et autres habitats précaires des centres urbains par la restructuration, le désenclavement et la rénovation urbaines et la régularisation foncière, ainsi que par la fourniture en équipements tout en développant des activités génératrices de revenus pour la lutte contre la pauvreté car ce type d'habitat abrite en général les ménages les plus démunis et enfin
- le renforcement de la fonction de maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat, et des communes ; la mise en place de mécanismes de partenariat étroit avec le secteur privé et la société civile ; et le développement d'une culture de civisme, d'efficacité et de gestion transparente dans le secteur de l'habitat ».

Egalité des genres et autonomisation des femmes

Dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des progrès significatifs ont été réalisés dans la promotion de l'équité genre dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement technique et professionnel mais pas suffisamment au niveau du secondaire et de l'universitaire. Les emplois féminins dans le secteur non agricole ont faiblement progressé. La structure du marché du travail est marquée par la prédominance des emplois vulnérables, la faible qualification de la main d'œuvre féminine et la persistance de certaines pesanteurs d'ordre socioculturel. Aussi, les femmes font face à des menaces spécifiques telles que les mutilations génitales féminines (96%), les violences conjugales (85%) et les mariages précoces (63%).

Ces menaces constituent un frein à leur épanouissement et à leur contribution au développement socio-économique du pays. Le renforcement de la dimension genre dans les processus de planification et de budgétisation permettrait de réduire les disparités et améliorer la situation des femmes.

Une politique de micro finance permettant d'octroyer des prêts bonifiés aux femmes pour financer des projets d'entreprenariat visant leur autonomisation a été mise en route à l'échelle du pays. Des dispositions réglementaires et législatives ont été adoptées pour promouvoir la parité dans la vie active.

Protection sociale

La stratégie de renforcement de la protection sociale a consisté à développer des filets sociaux adaptés aux besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables tout en œuvrant à l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale.

En ce qui concerne le développement des filets sociaux, la priorité a été de répondre aux besoins de protection immédiats des groupes vulnérables.

Ces efforts se sont concrétisés à travers les interventions suivantes :

- l'extension du programme d'alimentation scolaire à travers l'ouverture de cantines scolaires ;
- la mise en œuvre du Programme National de Réintégration Socioéconomique (PNRSE) en faveur des groupes à risque d'exclusion sociale ;
- la mise en œuvre du projet pilote de "Filets Sociaux Productifs", sur financement de la Banque Mondiale et du Fonds de Consolidation de la Paix.
- l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale

En somme, le Gouvernement entend mettre en place progressivement un « socle de protection sociale universel » en vue de permettre à toutes les catégories de la population de disposer d'un minimum de services essentiels et de transferts sociaux.

f. Crises multiples et autre défis émergents

Parmi les crises multiples et autre défis émergents, il faut noter (i) l'apparition, depuis 2014, de l'épidémie à virus Ebola qui a négativement impacté l'économie nationale, (ii) les épidémies qui affectent chaque année les cultures vivrières et d'exportation (chenilles et autres insectes nuisibles), (iii) les aléas climatiques récurrents notamment les sécheresses en Haute et Moyenne Guinée, les inondations en Base Guinée entraînant la destruction des cultures et la vulnérabilité des populations et (iv) récemment les crises des migrants qui est une dimension internationale impliquant les pays d'origine, de transit et d'accueil ainsi que les organisations internationales et les acteurs de la société civile.

Concernant, l'activité agricole qui occupe la majorité de la population active, celle-ci est fortement tributaire des aléas climatiques. En même temps, les programmes d'adaptation envisagés, bénéficient de très peu de financement, l'adhésion des producteurs aux nouvelles méthodes de la culture intensive (utilisation d'engrais et de semences améliorées, mécanisation) reste faible, la maîtrise de l'eau constitue encore un sujet de préoccupation. Autant d'éléments qui accentuent le risque et la menace que représentent les conditions climatiques.

Tout en subissant les effets négatifs du changement climatique, le Gouvernement a continué à mener des actions sur plusieurs fronts pour mobiliser de nouvelles technologies d'atténuation de ces effets et d'ouvrir de nouveaux chantiers pour une transition vers des sources d'énergies renouvelables à l'effet de favoriser l'avènement d'une économie verte et d'une économie bleue.

La prévention et la réduction de ces risques passent notamment par la prise en compte de ces questions dans les programmes de développement, en particulier l'identification et l'aménagement des zones à risques pour une meilleure gestion des catastrophes naturelles. Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement sont l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau et la santé.

Dans cette perspective, la Guinée a besoin de financements importants pour la lutte contre les changements climatiques tout en recourant notamment aux mécanismes de financements innovants.

g. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Mobilisation des ressources domestiques

La mobilisation des ressources internes est cruciales pour la croissance et le développement et peuvent être effectivement utilisée pour renforcer les acquis du développement durable.

Pour réaliser cet objectif et améliorer la gestion et l'utilisation des ressources mobilisées, d'importantes réformes ont été engagées au cours de la période sous examen à savoir : (i) l'élaboration et l'adoption de nouvelles Lois Organiques Relatives aux Lois de Finances (LORLF) à la Cour des Comptes, à la gouvernance financière des entreprises et établissements publics et aux marchés publics ; (ii) l'adoption d'un nouveau Code des Marchés Publics et de ses textes d'application et d'un Nouveau Code des douanes ; (iii) l'élaboration d'un nouveau Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique ; (iv) l'adoption d'un Décret sur la Gouvernance des Finances Publiques ; (v) la révision de la Nomenclature Budgétaire et du Plan Comptable de l'Etat ; (vi) l'élargissement de l'assiette fiscale et (vii) l'élaboration de dispositions réglementaires pour lutter contre la fraude, l'évasion fiscale, la corruption, le blanchiment d'argent et les flux illicite de capitaux.

Aide au développement

Le volume d'Aide Publique au Développement apportée à la Guinée a été en deçà de ses besoins de financement pour la mise en œuvre du plan d'action d'Istanbul. Selon l'OCDE, le montant reçu est estimé à 208 millions de Dollars US en 2011. Toutefois, les reformes engagées par le Gouvernement ont permis l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE qui s'est traduite par l'annulation des 2/3 du stock de la dette extérieure du pays, soit 2,1 milliards de USD, ainsi que la signature de l'accord du 10^e FED.

L'Aide publique au développement continue de jouer un rôle catalyseur crucial pour le financement des investissements publics et des programmes de renforcement de capacités. Durant la décennie 2000, en raison de la faiblesse de l'épargne nationale, plus de 85% de l'APD finançait les projets d'investissement publics. Toutefois, depuis 2011, on observe une baisse relative de ce taux qui se situe maintenant autours de 75%.

Convaincu que l'APD est un catalyseur indispensable pour le financement du développement, le Gouvernement a accentué les efforts pour la mobilisation accrue et l'utilisation efficace de l'aide à travers (i) la recherche de l'efficacité de l'aide en rendant les projets et programmes plus cohérents et orientés vers la croissance et la réduction de la pauvreté ; (ii) l'amélioration de la coordination et la gestion plus efficace des dépenses publiques ; (iii) le renforcement du cadre général des politiques et de la transparence des institutions de gestion de la politique économique, y compris de l'aide (évaluation des politiques et institutions).

La poursuite des reformes est nécessaire pour renforcer la coopération internationale et dynamiser le partenariat public –privé.

Dettes extérieures

Durant la période sous examen, grâce aux vigoureuses réformes engagées, le Gouvernement a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en septembre 2012. Ce qui a permis l'annulation de 2/3 de sa dette extérieure et l'accès à de nouvelles sources de financement.

Depuis cette date, le Gouvernement mène une politique prudente d'endettement pour éviter l'aggravation du fardeau de la dette à travers (i) l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'endettement reposant sur la recherche de ressources d'emprunt aux conditions très concessionnelles ; et (ii) le renforcement des capacités de négociation et de gestion de la dette.

Investissement direct à l'étranger

Durant la période sous examen, le Gouvernement a mené une offensive auprès des milieux d'affaires étrangers (compagnies et sociétés multinationales) en vue d'accroître l'investissement direct étranger et d'autres flux de capitaux privés en faveur de la Guinée.

Pour ce faire, le Gouvernement a (i) amélioré l'environnement des affaires (hausse du score Doing Business, élection de la Guinée comme pays conforme à l'ITIE, mise en application des normes OHADA), (ii) mené une politique de promotion du partenariat public-privé ainsi que du développement du secteur privé comme moteur de la croissance.

Dans ce cadre, le Gouvernement a (i) amélioré les infrastructures (routes, transports, électricité, etc.) ; (ii) renforcé les systèmes bancaire et financier à travers le développement des marchés de capitaux, l'ouverture du capital d'entreprises publiques aux intérêts privés et (iii) adopté des mesures d'application efficiente du Code du travail.

Science, technologie et innovation

Le Gouvernement a amélioré les services postaux : (i) une boîte postale pour 200 habitants en 2015 au lieu d'une boîte pour 1000 habitants en 2010, (ii) la qualité et la continuité des services offerts aux usagers dans les domaines de l'exploitation des postes et (iii) assuré les conditions d'un développement durable des services postaux ;

La réforme du secteur postal se poursuit en cohérence avec la politique de décentralisation et en tenant compte des nouveaux besoins liés au développement de la société de l'information notamment i) l'élargissement du parc trans-postal pour maintenir et consolider la qualité de l'acheminement de l'intérieur et ii) le renforcement des capacités des ressources humaines.

Concernant l'accès des populations aux nouvelles technologies (téléphonie et internet), des progrès importants ont été réalisés notamment, (i) la couverture totale du pays en téléphonie mobile et (ii) l'augmentation régulière de l'accès à l'internet (installation en cours de la fibre optique).

Toutefois, des efforts restent à fournir dans le domaine des TIC, pour améliorer la qualité des services et développer les infrastructures y afférentes en partenariat avec le secteur privé.

Les transferts des fonds des migrants

Pour une meilleure intégration de la diaspora dans le développement de la Guinée, un ministère délégué aux guinéens de l'étranger a été créé. Ce Ministère a mis en place des facilités de partenariat en faveur de la diaspora avec l'appui des partenaires au développement comme le PNUD (projet TOKTEN) du Maroc (Développement des PME), de la France (Mobilisation et renforcement de capacités des ONG et des acteurs de la société civile), etc.

Un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora guinéenne et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois (baisse des coûts, rapidité et sécurité des transferts de fonds des migrants, mise en place d'un guichet unique pour le développement des PME et la perspective de création d'une banque de la diaspora) est mis en place.

En définitive, le risque d'une insuffisante mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de du plan d'action d'Istanbul, pourrait être réduit et maîtrisé qu'au prix de la mise en œuvre des dispositions suivantes: (i) effort accru de mobilisation des ressources internes (fiscales et non fiscales); (ii) redéploiement de la coopération économique extérieure afin de diversifier les partenariats au développement et les sources de l'aide publique au développement; (iii) bonne maîtrise du plan de trésorerie de l'Etat; (iv) du renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie.

h. Bonne gouvernance à tous les niveaux

Les problèmes de gouvernance sont devenus préoccupants depuis de nombreuses années en ce qui concerne les administrations publiques, la justice et les forces de défense et de sécurité, les élections, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence.

Depuis 2011, des réformes ont été engagées et ont concerné (i) la fonction publique et la modernisation de l'Etat, (ii) la justice, (iii) les forces de défenses et de sécurité, (iv) la corruption; (v) la transparence de la Gouvernance et l'organisation de deux élections présidentielles en 2011 et 2015 et d'une élection législative en 2013.

La réalisation de ces actions a permis d'améliorer l'environnement des affaires (Doing Business, conformité à l'ITIE, application des normes OHADA).

IV. Cohérence et liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après-2015 et d'autres

Processus mondiaux

La République de Guinée a participé activement (i) à la troisième conférence des Nations unies sur le financement du Développement en juillet 2015 à Addis Abeba, (ii) au sommet des Nations Unies consacré à l'agenda Post 2015 en septembre 2015 et (iii) à la 21^{ème} session de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Gouvernement de la République de Guinée adhère à l'Agenda post 2015, aux ODD, à leurs stratégies de financement et aux principes et au plan d'actions de la COOP 21, conformément à la position commune Africaine y afférente et à l'Agenda 2063 de l'Afrique, lesquels insistent de tenir compte des spécificités, des réalités et des besoins du continent et des pays africains.

V. Conclusion et marche à suivre

A l'issue de la mise en œuvre du premier quinquennat du plan d'action d'Istanbul, il ressort ce qui suit :

- 7- Bien que les objectifs du plan d'action d'Istanbul n'aient pas été atteints, leur mise en œuvre a été une contribution importante dans le processus du développement du pays ;
- 8- Les actions inachevées du plan d'action d'Istanbul et l'agenda de Cotonou de juillet 2014 pour le renforcement des capacités productives des PMA, le programme post-Ebola 2015-2017, le Programme d'Actions à moyen terme sur les changements climatiques et les ODD seront intégrés dans le plan quinquennal et les SRP 2016-2020 pour constituer la 2^{ème} phase du Programme d'Actions d'Istanbul 2016-2020 au titre de la Guinée.
- 9- Le renforcement des capacités aura une place de choix pour suppléer l'insuffisance des ressources financières, les faiblesses institutionnelles, celles des ressources humaines et autres défaillances constatées au niveau de la coordination, de la gestion et du suivi des actions.
- 10- Un accent particulier sera mis sur le financement de l'Agenda post-2015, à travers prioritairement (i) la mobilisation des ressources intérieures y compris les financements innovants, (ii) l'intégration des ODD et du phénomène migratoire dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté en impliquant tous les acteurs nationaux du développement (Etat, Secteur Privé, Société Civile, Collectivités Territoriales), (iii) l'intensification de la coopération Sud/Sud et triangulaire ;

11- Dans cette perspective, le Gouvernement prendra les dispositions pour :

- améliorer les capacités de négociation des administrations et des autres partenaires nationaux ;
- accroître et diversifier l'information spécifique, disponible au sujet de chaque partenaire ;
- améliorer les capacités d'absorption du pays à travers une meilleure connaissance des règles et procédures des donateurs pour l'utilisation de l'aide reçue, le renforcement des capacités de coordination et l'amélioration du système de planification et de programmation ;
- veiller à une gestion transparente, efficace et efficiente de l'aide reçue ;
- parvenir à une aide pilotée et coordonnée par le Gouvernement, maîtrisée par les structures nationales et plus efficace au profit des populations.

12- les partenaires techniques et financiers doivent renouveler leur engagement et leur soutien à la Guinée dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable 2016-2030 ;

13- Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à :

- élaborer un plan quinquennal et des stratégies de réduction de la pauvreté pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs du plan d'action d'Istanbul ;
- renforcer les capacités de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide (2005), de son plan d'actions de mise en œuvre d'Accra (2008), du partenariat mondial de Busan (2012) et du partenariat renouvelé de Mexico (2014), permettant au Gouvernement d'assurer le leadership du processus, de promouvoir avec les partenaires la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats ;
- élaborer et mettre en œuvre dès janvier 2016, une Déclaration conjointe d'engagement mutuel entre les partenaires techniques et financiers et la Guinée pour la mise en œuvre des objectifs du plan d'action d'Istanbul.
- élaborer et mettre en œuvre, avec l'appui des PTF, un programme d'appui multi-donneurs au plan quinquennal susmentionné en vue d'appuyer la mise en œuvre des objectifs du plan d'action d'Istanbul et de l'efficacité du développement et d'organiser une conférence des partenaires du projet durant le premier semestre 2016.

La mise en œuvre des stratégies et actions susmentionnées permettrait d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement adopté au niveau international et de sortir la Guinée de la catégorie des PMA.

Dans cette perspective, les efforts du Gouvernement et des PFT devraient converger sur les dimensions suivantes :

- **tout d'abord, la mobilisation plus efficace de l'aide** : mettre en œuvre des politiques responsables et dynamiques pour achever les OMD et réaliser les ODD, améliorer sans cesse la gouvernance, assurer l'efficacité de l'aide et du développement, se donner les moyens d'un exercice conjoint de la responsabilité mutuelle, exigent la poursuite des réformes, pour les uns et pour les autres.
- **Ensuite, la question du volume et du rôle nouveau de l'aide publique** est le défi majeur aujourd'hui. Les ODD appellent un quadruplement de l'aide. Ils appellent aussi une intervention catalytique de l'aide, au service d'un renforcement sans précédent des partenariats public/privé et du rôle de l'entreprise dans une croissance forte, durable, mieux répartie et largement diffusée ;
- **Enfin, c'est maintenant qu'il faut disposer d'une aide accrue, stable, prévisible, de nature à contribuer au financement de programmes pluriannuels de la Guinée.**